

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Christophe SARRE – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Francis RODRIGUES – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Robert FENNINGER – Benoît JOUANNETAUD

Absents excusés : Philippe RINGUET – Olivier MORAND – Sana CHELDA-CHENET – Hugo LEMAITRE – Martine AIME – Anne-Sophie FABRE

Pouvoirs :

Philippe RINGUET a donné pouvoir à Nathalie RODRIGUES

Olivier MORAND a donné pouvoir à Stéphanie DARDEAU

Martine AIMÉ a donné pouvoir à Benoît JOUANNETAUD

Anne-Sophie FABRE a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Patricia BLANC

31/24 – MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES COÛTS DES CLASSES DE DÉCOUVERTES

Monsieur le maire rappelle que chaque année les classes de CM2 de l'école élémentaire du Champ Luneau partent en classes de découvertes (1 classe CM2 + CM2 de la classe CM1/CM2)

La commune prend en charge une partie du coût en regard du quotient familial des familles et du taux d'effort.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un calcul basé sur le taux d'effort comme pour les services de restauration scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort		
Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond
97 €	32 %	436.50 €

Pour les familles ayant 2 enfants concernés, une dégressivité de 10 % est appliquée au 2nd enfant.

Les 2 classes sont concernées par un séjour à PENESTIN département Morbihan, du dimanche 7 avril au dimanche 14 avril 2024.

Classe 1 : 26 inscrits soit: 25 partants

Classe 2 : 7 inscrits soit : 6 partants

Soit 2 non partants

La commune s'engage à prendre en charge les sommes dues au titre du séjour classes de découverte après règlement par les familles de leur part, selon la répartition suivante (chiffre prévisionnel) :

	Coût du séjour	Nombre d'élèves	Participation du conseil départemental du Loiret	Coût global pour les familles (Avant déduction participation mairie)	Coût global pour la commune
CM2 PENESTIN	16 647€	31 dont 0 hors commune	1 612 € (52 € par élève)	15 035€	4 963.72€

Monsieur le Maire précise que le montant de 4 963.72€ peut être modifié en fonction des enfants non partant et/ ou d'inscription scolaire en cours d'année.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 25 Mars 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la répartition proposée modulée par le taux d'effort appliqué au quotient familial pour le départ en classe de découvertes des élèves des classes CM2 de l'école élémentaire du Champ Luneau.
- **D'ACCEPTER** de prendre en charge le coût de 4 963.72 € des classes de découvertes selon les modalités adoptées.
- **DE DECIDER** qu'en fonction de l'évolution des éléments de calcul, le montant pris en charge par la commune ne peut excéder 5 000 €

Fait à Semoy, le 05 avril 2024

Le président de séance,

Laurent BAUDE
Maire



La secrétaire de séance,

Patricia BLANC
Adjointe au maire



Transmission au contrôle de légalité le : 10 AVR. 2024

Publication numérique le : 10 AVR. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification